



DELIBERATION N° 2025-16

Objet : Modification du montant de la participation 2025 de Charlieu Belmont Communauté

Le 20 mai 2025 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu
sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 12/05/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Thierry NIGAY, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, René VALORGE, François RENARD, Christian LAVENIR, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT

Vu l'article L 5711-1 du CGCT rappelant que le comité du syndicat mixte a compétence pour déterminer la contribution des membres associés en fonction des critères déterminés dans les statuts ;

Vu le budget prévisionnel du contrat de rivière établi pour la période 2024-2026 ;

Vu les dépenses prévisionnelles liées aux travaux de mise en conformité de la digue du Bézo et de renaturation du Bézo à Charlieu, et aux opérations d'entretien associées ;

Vu les travaux de restauration de la ripisylve prévus sur le Jarnossin en 2024 (sous maîtrise d'ouvrage de Charlieu Belmont Communauté), reportés en 2025-2026 sous maîtrise d'ouvrage du SYMISOA ;

Vu l'acompte de subvention (montant 16 791.50€, Agence de l'Eau, dossier 240260401 « Action B112 Jarnossin 2024 ») perçu en 2024 par Charlieu Belmont Communauté pour des travaux de restauration du Jarnossin qui seront finalement intégralement réalisés sous maîtrise d'ouvrage SYMISOA ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De modifier le montant de la participation 2025 de Charlieu Belmont Communauté comme suit :

	Délibération 2025-12		Délibération 2025-16
	Montant annuel contrat de rivière	Contribution annuelle spécifique complémentaire	Contribution complémentaire (transfert acompte subvention)
Charlieu Belmont Communauté	211 000	39 600€ <i>Bézo : 14 000€ + Autofinancement travaux Jarnossin reportés : 25 600€</i>	16 791.50€

Cette participation est appelée en 2 fois : 1^{er} appel en avril (125 300€) et 2^{ème} appel en septembre 2025 (142 091.50€).

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 22/05/2025

Transmis au représentant de l'Etat le :

- 2 JUIN 2025

Publié le :

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT